



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU  
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 17 MAI 2021 À 09H00  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Présent(s) :**

Benoit JIMENEZ, Président, Didier GUEVEL, Vice-Président, Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente, Maurice MAQUIN, Vice-Président - Christiane AKNOUCHE, Vice-Présidente - Jean-Pierre LECHAPTOIS, Vice-Président - Jean-Robert POLLET, Vice-Président - Cathy CAUCHIE, Vice-Présidente - Tony FIDAN, Vice-Président - Roland PY, Vice-Président - Claude TIBI, Vice-Président - Jean-Charles BOCQUET, Vice-Président - Nicole BERGERAT, Vice-Présidente

**Assistaient également :**

Éric CHANAL, Directeur Général - Célia DUBERTRAND, Directrice Générale Adjointe, Administration Ressources, Déborah TANGUY, Directrice Générale Adjointe, Responsable des Projets

---

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**1) Bureaux syndicaux :**

Validation du compte rendu de la réunion de Bureau du lundi 03 mai 2021

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2021

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus.  
Un bureau supplémentaire est programmé le 5 juillet 2021.

## 2) Comité syndical

Changement de salle : Comité Syndical initialement prévu à l'Espace Jacques Brel de GONESSE, déplacé à l'Espace Marcel Pagnol de VILLIERS-LE-BEL

Célia DUBERTRAND informe les membres du Bureau que le prochain Comité Syndical, initialement programmé à l'espace Jacques Brel à GONESSE, se tiendra à l'Espace Marcel Pagnol à VILLIERS-LE-BEL, l'espace Jacques Brel étant dédié à la vaccination anti-Covid.

### Procédures juridiques

Marché public d'accord cadre à marchés subséquents relatif à des prestations de maîtrise d'œuvre en assainissement (Marché n° 11-18-31) - Avenant n° 1

Déborah TANGUY précise que cet avenant a pour objet de prolonger la durée d'exécution du marché public pour une durée de 6 mois. Cette prolongation intervient suite à la crise sanitaire liée au COVID-19 afin de permettre à l'entreprise de réaliser les prestations en cours. Les incidences financières seront présentées aux membres du Bureau ultérieurement.

Le Bureau émet un avis favorable.

Définition de critères de marchés publics :

Marché public de prestations de services relatives aux campagnes de prélèvements RSDE (Marché n° 12-21-70)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Éric CHANAL ajoute que dans le cadre de la réglementation en vigueur, le Syndicat doit identifier les contributeurs potentiels des substances retrouvées en quantité significative lors des campagnes RSDE. Cette démarche de prévention et de traitement en amont permet de réaliser des campagnes de prélèvements ponctuels et d'analyses au plus près des établissements industriels et assimilés susceptibles d'être des contributeurs potentiels, afin d'éviter tout traitement en station.

Suite à une interrogation de Jean-Charles BOCQUET, Déborah TANGUY précise que ces prélèvements sont ciblés.

Éric CHANAL souligne que la plupart des entreprises présentes sur le territoire du SIAH ne sont pas des entreprises industrielles en tant que telles et n'ont pas d'obligation réglementaire du type ICPE. À la demande du Syndicat, elles fournissent en revanche des données d'autocontrôle sur les effluents avant rejet au réseau public, notamment en cas de prétraitement. Le SIAH réalise par ailleurs des contrôles ponctuels et inopinés.

Marché public pour la réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées transportant les eaux de la Rue du Lavoir Philibert, de l'Allée du Chemin Vert et de la Rue de l'Ouest sur le territoire de la commune de DOMONT (Opération n° DOM 506)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Déborah TANGUY ajoute que le Monsieur le Maire de la commune de DOMONT a validé le lancement des travaux du SIAH, et souhaite qu'ils puissent être engagés rapidement.

Marché public pour la réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées le long du ru de la Michelette sur le territoire de la commune de SAINT-WITZ (Opération n° 482U2)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Marché public pour la réhabilitation du collecteur communal d'eaux usées de la Rue de Biarritz sur la commune d'ARNOUVILLE (Opération n° ARN176)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Demandes de subvention :

Demande de subvention pour la réhabilitation du collecteur communal d'eaux usées de la Rue de Biarritz sur le territoire de la commune d'ARNOUVILLE (Opération n° ARN176)

Après exposé par Déborah TANGUY du contexte et de l'objet de la demande de subvention, le Bureau donne son accord pour le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Suite à une interrogation de Nicole BERGERAT, Déborah TANGUY indique que l'aide financière accordée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie s'élève à 40% des travaux, et ajoute par ailleurs que l'octroi d'une aide financière n'est pas systématique.

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la réhabilitation des collecteurs intercommunaux d'eaux usées par l'intérieur sur le territoire de la commune d'ÉZANVILLE (Opération n° 497)

Après exposé par Déborah TANGUY du contexte et de l'objet de la demande de subvention, le Bureau donne son accord pour le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie concernant la mise en conformité des branchements sur le territoire de la commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT (Marché n° 11-20-48)

Après exposé par Déborah TANGUY du contexte et de l'objet de la demande de subvention, le Bureau donne son accord pour le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

**GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)**

Courrier de la commune de VILLIERS-LE-BEL concernant le positionnement du SIAH pour l'entretien des noues

En préambule, Déborah TANGUY informe les membres du Bureau que la problématique de la prise en charge de l'entretien des noues a déjà été abordée lors d'un précédent Bureau et ne semble pas s'inscrire dans sa totalité les missions du SIAH.

Éric CHANAL ajoute que ce débat était déjà présent au sein des services environnement et propreté des communes antérieurement au transfert de la compétence collecte au Syndicat.

Éric CHANAL ajoute que ce sujet soulève un problème de fond qui n'est pas propre au territoire du SIAH. À titre d'exemple, Éric CHANAL rappelle les priorités données dans les projets ANRU aux ouvrages à l'air libre, et évoque les conséquences sur la gestion des volumes importants de déchets présents au niveau de ces ouvrages.

Éric CHANAL considère qu'il est important de distinguer ce qui est du ressort de la ville en termes de propreté et ce qui relève du SIAH en matière de risque hydraulique et le cas échéant de plus-value en matière de biodiversité.

En ce qui concerne la commune de VILLIERS-LE-BEL, la problématique porte sur les espaces verts. Il peut donc être envisagé une collaboration afin que les services de la ville complètent les interventions du Syndicat.

Maurice MAQUIN répond que les noues ont vocation à remplacer les tuyaux d'assainissement, elles permettent donc de collecter et de transporter les eaux pluviales. À ce titre, elles relèvent selon lui de la compétence du SIAH. Il convient donc d'échanger sur la fonctionnalité des noues.

Par ailleurs, les communes ne perçoivent plus de financement dans le cadre de la gestion des eaux pluviales et de la GÉMAPI, et n'ont donc de ce fait plus aucune légitimité juridique à intervenir sur ces ouvrages.

Maurice MAQUIN évoque également les problèmes d'accessibilité à certaines noues. Il est donc nécessaire de définir les interventions et les compétences respectives des communes et du SIAH.

Éric CHANAL considère que certaines noues peuvent être gérées comme des espaces verts, et d'autres doivent l'être comme des espaces hydro écologiques. Il peut être envisagé une gestion au cas par cas afin de distinguer ce qui relève des eaux pluviales de ce qui relève de la propreté. Il est notamment possible de considérer que les noues qui n'ont aucune valeur écologique peuvent faire l'objet d'interventions de nettoyage assurées par les services des espaces verts et/ou propreté des communes.

Éric CHANAL propose la mise en place d'une véritable collaboration entre les différents acteurs d'autant plus que certaines noues doivent faire l'objet d'un entretien quotidien afin d'éviter l'amoncellement de déchets. Or, le Syndicat n'est pas en capacité d'assurer un entretien quotidien des noues. Par ailleurs, le SIAH assure déjà un entretien au niveau des grilles.

Éric CHANAL évoque la mise en place de conventions qui permettraient de définir les grands principes et ainsi d'assurer une équité entre les communes. L'enjeu selon lui est de déterminer la bonne articulation entre les interventions des différentes collectivités concernées (SIAH, Communes, Communautés d'Agglomération ou de Communes, voire Conseil Départemental du Val d'Oise) en fonction de leurs compétences juridiques, humaines, et de leur capacité à être au quotidien sur le terrain.

Éric CHANAL insiste sur le fait que l'objectif de cette démarche, et la raison pour laquelle le sujet est porté une nouvelle fois en Bureau syndical à travers l'exemple de VILLIERS-LE-BEL, est de trouver entre collectivités une optimisation organisationnelle et financière de l'entretien de ces équipements, avec in fine pour objectif la qualité de service auprès des habitants.

Le Bureau valide que la question des déchets doit rester une problématique communale, échelle idoine pour gérer ce volet.

Pour autant, Benoit JIMENEZ propose la création d'un groupe de travail afin de mener toutes les réflexions nécessaires à la résolution de cette problématique, à partir d'une analyse de la situation sur la commune de VILLIERS-LE-BEL, tout en tenant compte des spécificités des villes et villages du territoire du SIAH.

Christiane AKNOUCHE, Nicole BERGERAT, Didier GUEVEL, Maurice MAQUIN et Claude TIBI seront associés à ce groupe de travail.

Copie du courrier adressé à la Direction Départementale des Territoires du VAL d'OISE concernant la demande de prorogation de délai relatif au dossier d'autorisation pour les aménagements hydrauliques du SIAH

Déborah TANGUY précise que le Syndicat a sollicité un délai supplémentaire de 18 mois, jusqu'au 30 juin 2023, pour déposer sa demande d'autorisation de ses aménagements hydrauliques.

Retour sur la réunion du 14 mai 2021 avec Monsieur le Maire de la commune de CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES concernant la lutte contre les ruissellements non urbains de la Rue Émile Boisseau - Création d'un fossé / talus planté en pied de champ sur 450 mètres linéaires pour retenir 1 800 m<sup>3</sup>

Déborah TANGUY précise que cette réunion a été initiée à la demande du Maire de la commune de CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES concernant l'éventuelle prise en charge par le SIAH des travaux liés aux coulées de boues.

Déborah TANGUY rappelle que cette problématique n'entre pas dans la compétence GEMAPI.

Éric CHANAL ajoute que le législateur n'a pas traité le problème de l'écoulement non urbain dans le découpage des compétences entre les collectivités. Il semble pertinent que le SIAH se saisisse de ce sujet et sensibilise les agriculteurs à cette problématique afin de les associer à la résolution de ces problèmes de ruissellements. La difficulté d'organiser des réunions de travail avec le monde agricole par Jean-Charles BOCQUET ces derniers mois a permis de mettre en exergue toute la complexité de ce dossier.

Les membres du Bureau actent la prise en charge de ce type de travaux par le Syndicat, et donc en particulier sur le dossier de CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES.

Éric CHANAL attire l'attention qu'en dehors de la prise en charge de l'investissement lié aux travaux, il conviendra en règle générale de caler avant les travaux comment seront gérés les ouvrages réalisés (par exemple : agriculteur : curage des terres, commune : déchets, SIAH : hydraulique)

Retour sur la réunion du 4 mai 2021 avec Monsieur le Maire d'ÉZANVILLE concernant l'opération n° 513 pour la réouverture du Petit Rosne à ÉZANVILLE

Déborah TANGUY annonce que cette réunion, à laquelle ont également participé Maurice MAQUIN et Jean-Robert POLLET a été sollicitée par Monsieur le Maire de la commune d'ÉZANVILLE et a porté sur l'étude en cours. Le Maire de la commune a donné son accord sur le projet.

## **FINANCES**

Courrier de la Société Française de Distribution d'Eau (SFDE) relatif à la consommation d'eau potable de l'année 2019

Célia DUBERTRAND rappelle que les précisions apportées font suite au courrier envoyé par le SIAH au fermier en février dernier après le constat de volumes de consommation d'eau potable anormalement élevés en 2019 sur les communes de BAILLET-EN-FRANCE, GONESSE, LOUVRES et MONTSOULT.

Christiane AKNOUCHE précise que des échanges ont eu lieu avec le fermier afin d'obtenir des explications quant à l'évolution de la consommation d'eau potable au niveau des bâtiments communaux. Une réunion devrait être programmée très prochainement.

Christiane AKNOUCHE ajoute qu'il est par ailleurs difficile d'obtenir des précisions quant aux périodes concernées par ces hausses.

Maurice MAQUIN déplore le manque de transparence et l'absence d'actualisation des données portant sur l'année 2019 transmises par le fermier.

Courrier de la Direction Départementale des Finances Publique du VAL D'OISE relatif à la mise en œuvre de la nouvelle nomenclature comptable des collectivités locales, dite M57

Célia DUBERTRAND présente la démarche de la mise en œuvre de la nouvelle nomenclature comptable M57.

Éric CHANAL rappelle que le SIAH s'est toujours porté volontaire dans le cadre des expérimentations conduites par la Direction Départementale des Finances Publiques du VAL D'OISE, mais compte tenu des projets dimensionnants à conduire d'ici la fin de l'année et des moyens humains disponibles au SIAH sur ces sujets actuellement, il semble préférable de proposer une bascule à la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le bureau acte la bascule en M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Un retour en ce sens sera fait à Monsieur le Comptable Public de la commune de GONESSE.

Planning stratégie financière de renouvellement des réseaux de collecte

En préambule, Éric CHANAL annonce avoir pris contact avec le bureau d'études en charge de cette étude afin d'entreprendre des simulations financières dans le cadre du renouvellement des réseaux.

En ce qui concerne les eaux usées, le but est d'adopter une stratégie financière basée sur un taux de renouvellement objectif des réseaux couplé à une homogénéisation de la redevance perçue directement par le SIAH sur l'ensemble des communes concernées (22).

La problématique est différente pour les eaux pluviales puisque c'est la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) qui verse une contribution au SIAH pour l'exercice de la compétence collecte. Cette contribution est ensuite déduite des attributions de compensation versées aux communes par la CARPF. Ce mécanisme de financement implique la nécessité pour le SIAH de s'accorder avec la CARPF sur les démarches engagées par le SIAH en matière de tarif, même si le choix doit rester au sein des instances syndicales. Une clause de revoyure a été instaurée au sein de la CLECT de la CARPF en 2020, afin de laisser le temps justement au SIAH de mener ces études financières prospectives en 2021.

Éric CHANAL rappelle que le rythme de programmes de travaux du SIAH en eaux usées et en eaux pluviales sur 2021 et 2022, qui répond en grande partie aux coups-partis des communes dont le SIAH a récupéré la compétence collecte assainissement, ne pourra se poursuivre budgétairement sans évolution majeure des recettes du SIAH en la matière.

Il attire l'attention également sur le fait que les réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales étant souvent en tranchée communes, il sera probablement nécessaire, même si les circuits de perception des recettes sont différents en eaux usées et en eaux pluviales, d'avoir des programmes de travaux de même dimension afin d'être en mesure de réhabiliter si besoin les canalisations d'eaux pluviales en même temps que les canalisations d'eaux usées.

Il précise qu'en revanche, cette année 2021 permet d'affiner le calibrage du dimensionnement des services dans l'optique de répondre à des programmes de travaux indispensablement ambitieux. Les choix ces dernières années en matière de mixité de la maîtrise d'œuvre (interne/externe) dans les domaines de l'assainissement et de la restauration des rivières, relèvent de cette anticipation des futurs programmes de travaux, anticipation là encore indispensable compte tenu de la tension du marché du travail dans certains domaines de compétence.

Éric CHANAL propose le planning suivant :

- Réunion de lancement programmée le vendredi 21 mai avec le prestataire en présence de Claude TIBI, afin de définir les scénarios de financement à modaliser ;
- Présentation de l'étude des scénarios (EU et EP) au Bureau du 28 juin ;
- Présentation en Comité Syndical au mois de décembre 2021, préalablement à la définition des orientations budgétaires 2022.

Ce planning permet des échanges réguliers avec la CARPF, antérieurement à la définition des orientations budgétaires 2022, tout en respectant les délais liés à l'introduction de la clause de revoyure par la CARPF.

Éric CHANAL considère qu'un plan de communication doit également être élaboré à destination des communes, compte tenu des enjeux financiers qui vont s'inscrire dans le long terme, mais également de la complexité des montages financiers.

Éric CHANAL présente les différentes modalités de financement du renouvellement des réseaux, à savoir uniquement par l'autofinancement, l'emprunt ou, par les deux.

Par ailleurs, Éric CHANAL indique que le rythme d'augmentation des taux de renouvellement doit également être discuté et rappelle que Monsieur SERVIERES avait évoqué un taux de 1,7 % par an au niveau de la CARPF. Il peut également être envisagé un taux de renouvellement plus élevé les premières années et pendant une période à définir (10/15 ans) compte tenu de l'état dégradé des réseaux, afin de reprendre la main sur l'état des réseaux et maîtriser au mieux les dépenses d'entretien, lesquelles augmentent souvent proportionnellement à la dégradation des réseaux.

Benoit JIMENEZ ajoute qu'il est important de noter que la décision finale quant au choix du scénario reviendra uniquement au SIAH.

De nombreux échanges interviennent entre les membres du bureau au sujet des choix retenus par la CARPF dans le cadre du financement de la compétence collecte transférée au SIAH et des conséquences budgétaires qui en découlent pour les communes adhérentes, des financements retenus pour la part Seine et Marnaise du territoire de la CARPF, mais également de la fixation des taux de renouvellement des réseaux et de leurs impacts budgétaires.

Dans ce contexte Benoit JIMENEZ propose de poursuivre la discussion sur ce sujet lors du prochain Bureau.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### Programmation d'un Comité Technique et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail le 7 juin 2021

Éric CHANAL annonce la tenue des premiers comités internes au SIAH. Une rencontre avec l'organisation syndicale est également programmée très prochainement.

### Point sur les arrivées et les départs au sein du SIAH

Éric CHANAL annonce le recrutement d'Éric MALLET au mois de septembre 2021, au poste de responsable Comptabilité-Finances et Ressources Humaines, sous réserve de la création du poste au prochain Comité Syndical. Il est également à noter le départ de Camille TORRE, technicienne rejets industriels, à compter du 23 mai.

## **COMMUNICATION**

### **Visite du Vignois le 27 mai 2021 pour la commission environnement du Conseil Départemental du VAL d'OISE**

Éric CHANAL confirme la tenue de la visite du site le 27 mai à 10h15. Le rendez-vous est fixé sur site.

Éric CHANAL informe par ailleurs les membres du Bureau de la tenue des formations suivantes :

- Formation à l'utilisation de la plateforme IDEALCO le mardi 18 mai 2021 ;
- Formation portant sur la gestion des milieux aquatiques jeudi 20 mai après-midi.

Enfin, Éric CHANAL rappelle la programmation de la visite de l'atelier d'Olivier JUTEAU le 18 juin prochain à GOMMECOURT dans les YVELINES.

***Fin de la réunion de bureau à 11h30***

***Prochaine réunion de bureau lundi 31 mai 2021 à 9h00***